

TÂCHES EN SITUATION DE PURS

Consœurs, confrères, collègues,

Nous recevons régulièrement plusieurs questions en lien avec les tâches des différents quarts métiers impliqués lors de PURS. Pour cette raison, nous avons créé un aide à la tâche basé sur les résultats des différentes tables de discussions paritaires qui ont eu lieu sur le sujet.

Il est important pour la santé et la sécurité de tous que chacun respecte les tâches pour lesquelles il est qualifié et formé. Lors des derniers événements, plusieurs cas de non-respect des tâches se sont produits et notre objectif est de régulariser la situation afin d'éliminer le risque d'accident et d'éviter les conflits entre les différents quarts de métiers.

Nous vous rappelons de toujours demeurer vigilant et si la gestion vous demande d'exécuter une tâche autre de ce qui a été entendu, d'en aviser votre structure syndicale afin que nous puissions faire les interventions requises.

Deux (2) points importants à retenir :

1. Le travail avec jumelage doit être priorisé (RDT aérien);
2. Le monteur HQD est le désigné au sens du Code des Travaux; ce qui veut dire qu'il est responsable d'établir la zone.

Indépendamment des tâches prévues à la lettre d'entente N° G-3 de la convention collective, le type d'intervention qui nous est permis est toujours sous réserve des qualifications, habilitations et de la formation que nous avons reçue.

Même lors d'événements majeurs ou de situation d'urgence, il est important de respecter nos qualifications et les encadrements auxquels nous sommes habilités.

AUCUNE SITUATION NE PERMET DE PRENDRE LA SÉCURITÉ À LA LÉGÈRE. IL EN VA DE LA NÔTRE ET DE CELLE DE NOS COLLÈGUES.



Solidairement!

Frédéric Savard,
Président provincial

Bruno Charrois,
Secrétaire général